



MAIRIE DE BUE
5 RUE SAINT VINCENT
18 300 BUÉ
02.48.54.14.98
Mairie.bue@wanadoo.fr

République Française
Département du Cher
Commune de Bué

Liste récapitulative des délibérations Séance du 09 Avril 2024

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune : <https://bue-sancerre.fr>, le 10/04/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Bué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur THIROT Christian, Maire, le mardi 09 avril 2024 à 19h30, à la salle du Conseil à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sur convocation préalable de M. Le Maire par voix dématérialisée aux conseillers municipaux le 04/04/2023.

Présents : M. THIROT Christian, Maire, Mmes : BALESTRA Gwladys, CROCHET Carine, RIX Monique, VAUDENAY Virginie MM : BAILLY Jacques, CROCHET Cyprien, RAFFAITIN Jacques, ROGER Etienne

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BAILLY Valentin à M THIROT Christian et Mme GARNICHE Marie-José à M. BAILLY Jacques

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : M. CROCHET Cyprien

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2024

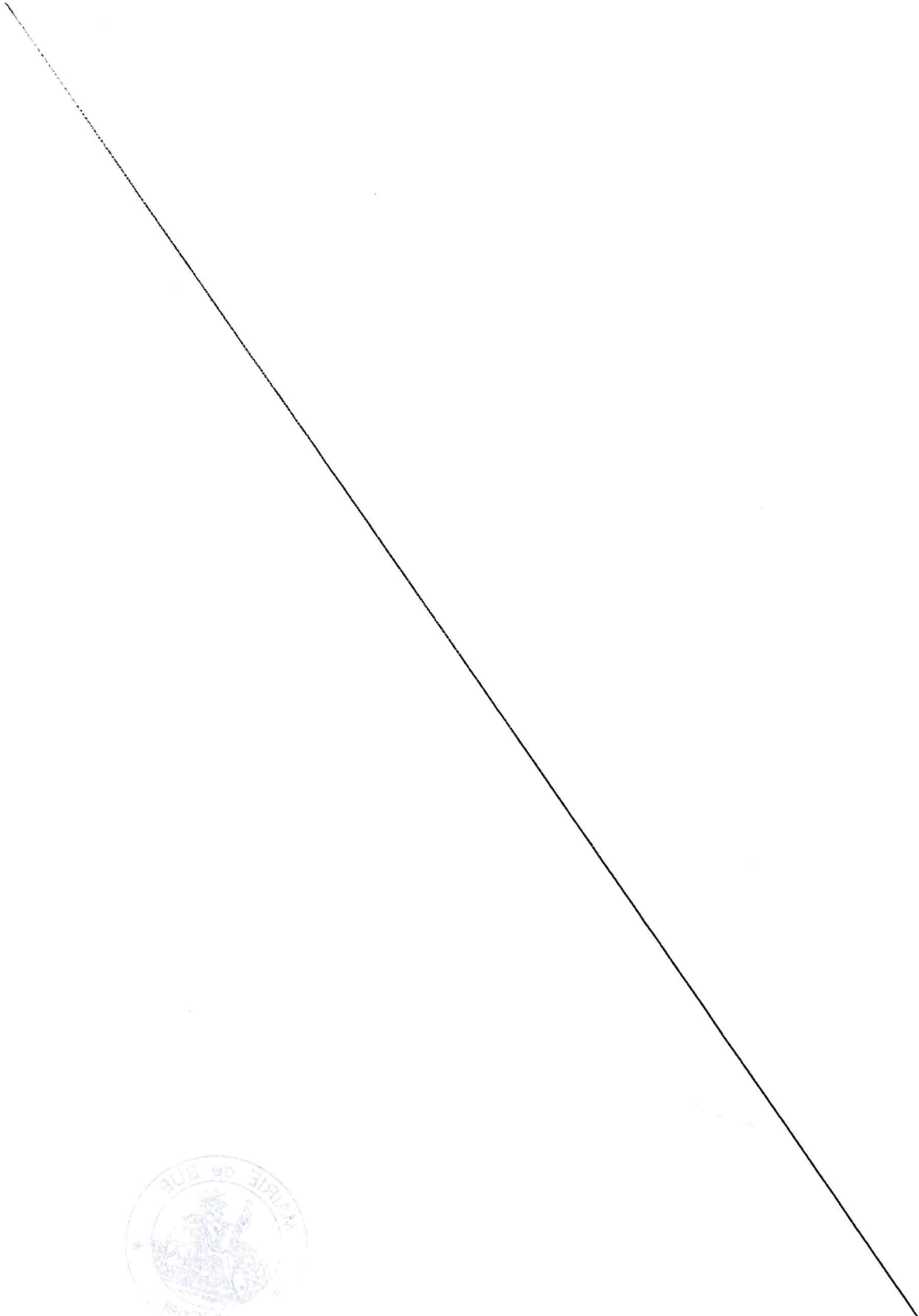
N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2024_022	ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2024_016 DU 12 MARS 2024 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2024 - Approuvé
2	2024_023	ADHESION CAUE 2024 - Approuvé

A Bué, le 09/04/2024

Le secrétaire de séance :
M. CROCHET Cyprien

Le Maire,
M. THIROT Christian







Commune de Bué
République Française
Département du Cher

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture du CHER
Le : 10/04/2024

L'an 2024, le 09 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bué s'est réuni à la salle du Conseil à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THIROT Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 04/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie et sur le site internet de la commune, <https://bue-sancerre.fr>, le 04/04/2024.

Présents : M. THIROT Christian, Maire, Mmes : BALESTRA Gwladys, CROCHET Carine, RIX Monique, VAUDENAY Virginie MM : BAILLY Jacques, CROCHET Cyprien, RAFFAITIN Jacques, ROGER Etienne

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BAILLY Valentin à M THIROT Christian et Mme GARNICHE Marie-José à M. BAILLY Jacques

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : M. CROCHET Cyprien

2024 022 – ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2024 016 DU 12 MARS 2024 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2024

Monsieur THIROT Christian, Maire de la commune de Bué, tient à rappeler au Conseil Municipal que la date limite de vote des taux d'imposition des taxes directes locales est fixée au 15 avril 2024.

Les taxes avaient été votées lors du dernier conseil du 12 mars 2024 mais n'ont pas été validées faute de cohérence.

3 simulations ont été établies par notre conseiller aux décideurs locaux.

Il est rappelé qu'il s'agit de choisir les taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), taxe d'habitation (TH) et, lorsqu'elles ne sont pas membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, celui de la cotisation foncière des entreprises (CFE), ce qui est le cas de la commune de Bué.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu de l'état de notification n°1259 COM des bases d'imposition prévisionnelles des trois taxes directes locales pour 2023, prérempli par les services fiscaux, et mis à la disposition de la mairie en mars 2024,

Considérant la situation économique actuelle ;

Après débat sur la nécessité d'augmenter ou non les taux d'imposition selon les simulations,

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

VOTE, à la majorité, les taux d'imposition des taxes directes locales applicables en 2024, avec augmentation, soit :



Commune de Bué
République Française
Département du Cher

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 018-211800396-20240410-2024_022-DE

Taxe Foncière Bâtie : 36.08, pour un produit de 147 206.00 €

Taxe Foncière Non Bâtie : 37.34, pour un produit de 59 744.00€

Taxe d'habitation : 23.42 , pour un produit de 24 240.00€

Cotisation Foncière des Entreprises : 29.47, pour un produit de 15 708.00€

CHARGE, à la majorité des membres présents, Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

AUTORISE, à la majorité des membres présents, le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Fait et lu les jours, mois et an susdits.

En mairie de Bué, le 09/04/2024

Le secrétaire de séance :
CROCHET Cyprien

Le Maire,
M. THIROT Christian



Transmis au contrôle de légalité le : 10/04/2024

Publié sur le site internet de la commune : <https://bue-sancerre.fr>, le 10/04/2024



Commune de Bué
République Française
Département du Cher

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 018-211800396-20240410-2024_023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture du CHER
Le : 10/04/2024

L'an 2024, le 09 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bué s'est réuni à la salle du Conseil à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THIROT Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 04/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie et sur le site internet de la commune, <https://bue-sancerre.fr>, le 04/04/2024.

Présents : M. THIROT Christian, Maire, Mmes : BALESTRA Gwladys, CROCHET Carine, RIX Monique, VAUDENAY Virginie MM : BAILLY Jacques, CROCHET Cyprien, RAFFAITIN Jacques, ROGER Etienne

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BAILLY Valentin à M THIROT Christian et Mme GARNICHE Marie-José à M. BAILLY Jacques

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : M. CROCHET Cyprien

2024 023 – ADHESION CAUE 2024

Monsieur le Maire de Bué propose que la Commune adhère au CAUE du Cher afin de bénéficier de conseils en architecture, sur l'urbanisme et sur l'environnement. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 50.00€.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE :

ACCEPTE l'adhésion de la Commune au CAUE du Cher pour un montant annuel 2024 de cotisation de 50 € ;

Fait et lu les jours, mois et an susdits.
En mairie de Bué, le 09/04/2024

Le secrétaire de séance :
CROCHET Cyprien

Le Maire,
M. THIROT Christian



Transmis au contrôle de légalité le : 10/04/2024

Publié sur le site internet de la commune : <https://bue-sancerre.fr>, le 10/04/2024

